



Conseil Stratégique de l'Innovation



Deux études réalisées pour le Conseil Stratégique de l'Innovation et France Biotech concordent pour démontrer l'impact majeur du statut de Jeune Entreprise Innovante sur la compétitivité française

Paris, le 19 février 2003 – A l'occasion du dîner-débat organisé ce 19 février sur le thème des politiques européennes de recherche et d'innovation, le Conseil Stratégique de l'Innovation (CSI) et France Biotech publient deux études dont les résultats concordent quant à l'impact bénéfique sur la compétitivité et l'attractivité des entreprises françaises du statut de « Jeune Entreprise Innovante », recommandé par le CSI au gouvernement et récemment annoncé par Nicole Fontaine et Claudie Haigueré dans le cadre du Plan Innovation.

La première étude, pilotée par Maryvonne Hiance, membre du Conseil Stratégique de l'Innovation (CSI), et réalisée par Deloitte & Touche compare les coûts salariaux d'une PME innovante type¹ selon son implantation dans divers pays de l'Union européenne, aux Etats-Unis et au Canada. Elle montre que la France, aujourd'hui dans le peloton de queue avec les coûts salariaux les plus élevés et un nombre de jeunes entreprises innovantes insuffisant, deviendra un pays très attractif pour les entrepreneurs, les investisseurs et les chercheurs une fois adopté le statut de « Jeune Entreprise Innovante ».

La comparaison d'un pays à l'autre en Europe et en Amérique du Nord, pour une PME innovante type, porte notamment sur le ratio « salaire net en poche » sur coût total du salaire pour l'entreprise pour chaque catégorie de personnel (PDG, vice-président, cadre, chercheur, secrétaire) d'une part, et sur le coût total de la masse salariale pour l'entreprise d'autre part. Pour ces deux indicateurs, la France arrive aujourd'hui en queue de peloton, avec l'Italie et la Finlande. Le ratio salaire net en poche sur coût total employeur est de 46% pour un cadre, 48% pour un chercheur et de 50,5% pour une secrétaire en France alors qu'ils avoisinent généralement 70% aux Etats-Unis, au Canada ou en Grande-Bretagne quelle que soit la catégorie de personnel concernée. A salaires nets égaux, la masse salariale totale de la PME de 40 employés étudiée est de près de 3,5 millions d'euros en France, contre 2,6 millions d'euros aux Etats-Unis ou en Angleterre permettant aux entreprises établies dans ces pays plus innovants de mieux rémunérer leurs salariés, d'embaucher plus de salariés ou d'augmenter le retour sur investissement.

La même comparaison a été effectuée après application du statut de Jeune Entreprise Innovante qui permettra l'exonération totale des charges patronales pendant 6 ans et de 50% pendant 4 ans. Les résultats sont probants lorsqu'on applique l'exonération de 100%, la France devenant alors - de façon temporaire - le pays le plus performant en termes de masse salariale (2,4 millions d'euros). Avec un taux d'exonération de 50% les performances de la France s'améliorent (2,9 millions d'euros) mais elle reste derrière les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

La deuxième étude, pilotée par Claude Hennion, Vice-président de France Biotech et réalisée avec la collaboration de Ernst & Young, apporte un éclairage supplémentaire sur les bénéfices du statut JEI. Cette

¹ Le modèle d'entreprise utilisé pour établir les comparaisons est une société de 40 personnes, réalisant des dépenses annuelles de 7 millions d'euros (dont 60% pour la R&D, 20% pour le marketing et 20% de frais généraux et administratifs) et un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros.

Les effectifs se composent d'1 PDG (rémunération 170 k€), 1 assistante de direction (30 k€), 6 Vice-présidents (100 k€/personne en moyenne), 18 cadres (60 k€/personne en moyenne), 12 techniciens (40 k€/personne), 2 secrétaires (25k€/personne). Les calculs suivants ont été effectués pour chaque pays et pour chaque catégorie de personnel : le coût total employeur, la part patronale sur la sécurité sociale, le salaire brut employé, la part salariale sur la sécurité sociale, l'impôt sur le revenu, la CSG/CRDS et enfin le salaire net en poche pour l'employé.

analyse, réalisée à partir d'un exemple concret d'une société innovante installée en France, évalue l'impact qu'aurait sur sa rentabilité et son équilibre financier le fait d'être basée dans un des six pays européens étudiés².

A l'heure actuelle, la France arrive en dernière position en termes de résultat net et de marge opérationnelle. Après application du statut JEI, elle remonte en première place, mais seulement pendant la durée d'application du taux d'exonération de charges de 100% qui est actuellement prévue pour 6 ans, pour redescendre ensuite à des niveaux de compétitivité inférieurs. Cette analyse montre ainsi combien il serait souhaitable, compte-tenu des cycles lents de l'industrie, notamment de l'industrie des biotechnologies, de pérenniser cette mesure pour un impact à long terme.

« Couplé à l'exonération d'impôt sur les plus values et d'ISF pour les actionnaires et à l'exonération temporaire d'impôt sur les bénéficiaires, le statut de Jeune Entreprise Innovante fera de la France l'un des pays les plus attractifs au monde pour les entrepreneurs, les investisseurs, et les chercheurs dans le domaine de l'innovation, secteur stratégique pour l'économie, indique Philippe Pouletty, Président du CSI et de France Biotech, ajoutant : « c'est un investissement très rentable pour notre pays, devant se traduire par un nombre accru d'entreprises créées, une croissance plus rapide et une meilleure compétitivité internationale ».

L'impact de cette baisse de charges et de la fiscalité serait d'autant plus important qu'il s'appliquerait jusqu'au stade où l'entreprise atteint un stade de viabilité et de compétitivité internationale, ce qui peut prendre entre 10 et 20 ans dans les hautes technologies, notamment les biotechnologies, l'aéronautique, les industries de défense. Une durée du statut de Jeune Entreprise Innovante au-delà de 10 ans après la création de l'entreprise est une des améliorations du Plan Innovation recommandée par le CSI.

À propos du Conseil Stratégique de l'Innovation

Le CSI a été créé en juillet 2002 et compte aujourd'hui 22 membres. Le CSI réunit de nombreux acteurs privés et publics de l'innovation scientifique et industrielle : entrepreneurs, investisseurs français et européens, anciens ministres, dirigeants des organismes de recherche et des organismes publics d'aide à l'innovation, économistes, juristes. Ses objectifs sont de contribuer à faire de la France un leader de l'innovation scientifique, technologique et industrielle, pour soutenir la croissance et le progrès social ; confronter les expériences et les idées des différents acteurs privés et publics de l'innovation et développer leurs synergies ; concevoir et proposer au gouvernement et aux acteurs privés de l'innovation une politique globale de la recherche et de l'innovation, fondée sur des propositions détaillées de réformes et sur un Observatoire indépendant de l'innovation ; promouvoir en France, en Europe et à l'étranger la « France Innovante ».

À propos de FRANCE BIOTECH

FRANCE BIOTECH, créée en 1997, regroupe la majorité des entreprises françaises de biotechnologie et leurs partenaires afin notamment de :

- constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des organisations économiques pour améliorer l'environnement économique et juridique des entreprises de biotechnologies ;
- promouvoir en France les enjeux liés aux biotechnologies et susciter la création d'entreprises dans ce secteur ;
- constituer un interlocuteur pour les entreprises et associations internationales de biotechnologie.

Contact :

France BIOTECH
Angelita de FRANCISCO
Tel: 01 56 58 10 70
contact@france-biotech.org

Agence de communication

CICOMMUNICATION
Stéphanie GRUTER, Catherine ISNARD
Tel: 01 47 23 90 48
gruter@cicommunication.com

² Pays étudiés : Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Irlande et Finlande. La société utilisée comme modèle est une PME innovante du secteur des biotechnologies, comptant 50 personnes en 2003 et prévoyant un effectif de 70 personnes en 2005.